



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



21135831

Déposé / Reçu le

09 NOV. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0776.953.271**
Nom

(en entier) : **Fried, Frank, Harris, Shriver & Jacobson (London) LLP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société de droit étranger (Etats-Unis d'Amérique)**

Adresse complète du siège : **The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique**

Succursale belge: Avenue des Arts 69, 1210 Bruxelles

Objet de l'acte : Ouverture succursale et dépôt de documents

Extrait de la résolution prise le 14 octobre 2021:

ATTENDU QUE, Fried, Frank, Harris, Shriver & Jacobson (London) LLP (la « LLP de Londres ») est une société à responsabilité limitée du Delaware, dont le siège social est sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 USA, et dont l'unique adresse commerciale est sise à 100 Bishopsgate, Londres EC2N 4AG, d'où elle exerce la pratique du droit ; et

ATTENDU QUE la LLP de Londres est autorisée et réglementée par la Solicitors' Regulation Authority d'Angleterre et du Pays de Galles (numéro d'enregistrement 401441) pour s'engager dans cette pratique du droit ; et

ATTENDU QUE la LLP de Londres souhaite établir une succursale à Bruxelles, Belgique ;

Il est décidé par la présente d'établir une succursale à Bruxelles, Belgique, à l'adresse suivante : Kunstlaan - Avenue des Arts 69, 1210 Bruxelles, Belgique (ci-après, la « Succursale »). Les activités de la Succursale débuteront le ou vers le 4 janvier 2022, sauf décision contraire du représentant légal de la Succursale.

La Succursale s'engagera dans la pratique du droit.

Tobias Caspary, résidant à 87 The Vale, Londres, NW11 8TJ, est par la présente nommé en tant que représentant légal de la Succursale.

1. Pour acquérir l'ameublement, les fournitures de bureau et l'équipement nécessaires à l'exercice des activités de la Succursale jusqu'à un montant de 5 000 €;

2. Pour négocier et signer des accords avec des tiers et des fournisseurs qui engagent la LLP de Londres dans le cadre des activités de la Succursale jusqu'à un montant de 5 000 €;

3. Pour prendre toutes les mesures afin de sauvegarder la Succursale et son mobilier ou les biens et autres propriétés qui ont été confiés à des tiers;

4. Pour ouvrir et/ou clôturer tous comptes bancaires, postaux et autres en général et prendre toutes les mesures et signer tous les documents requis auprès des institutions financières afin d'organiser les conditions de fonctionnement de ces comptes, étant entendu qu'aucun pouvoir n'est conféré pour emprunter des sommes (à l'exception des montants avancés par la LLP de Londres) ou faire des prêts, des avances ou des garanties;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

5. Pour remplir toutes les formalités et représenter la Succursale vis-à-vis de la Banque-Carrefour des Entreprises et de la Banque Nationale de Belgique ; pour signer les formulaires spéciaux pour les publications au Moniteur belge;

6. Pour affilier la LLP de Londres, par l'intermédiaire de la Succursale, à toute association ou organisation professionnelle; et

7. Pour représenter la Succursale dans tous actes et opérations se rapportant aux pouvoirs susmentionnés devant tous les tribunaux en Belgique et vis-à-vis de toute tierce partie en général.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

Le représentant légal peut exercer ses pouvoirs en agissant seul.

Le mandat de chaque représentant légal sera exercé sans rémunération.

Il est également décidé d'accorder une procuration spéciale à Madame Petra Verschueren (Associé), à Madame Soubiha Ouamari (Senior Manager) et à Madame Joke De Bruycker (Manager), de Deloitte Belastingconsulenten, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, et à Monsieur Pierre Lüttgens (Senior Manager), à Monsieur Vincent Hasaers (Junior Legal Assistant) et à Monsieur Pieter Demeulenaere (Junior), de Deloitte Legal, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, Belgique, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution, afin de remplir certaines formalités relatives à l'ouverture de la Succursale, y compris, mais sans s'y limiter, (i) l'établissement et la signature du formulaire de publication I requis, (ii) son dépôt auprès du tribunal de l'entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge, (iii) l'enregistrement des activités de la Succursale auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et (iv) l'enregistrement de la Succursale auprès de l'administration de la TVA.

Vincent Hasaers
Mandataire

Pour information:

- La date de fin de l'exercice financier est le dernier jour de février de chaque année.
- L'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels doit se tenir dès que possible après la clôture d'un exercice financier.
- Capital souscrit: non applicable.

Sont déposés en même temps que le présent formulaire:

- la résolution d'ouverture de la succursale légalisée en anglais ainsi que sa traduction jurée et légalisée en français;
- un certificat de conformité en anglais, légalisé, ainsi que sa traduction jurée et légalisée en français;
- un certificat relatif au résumé de l'accord de partenariat confidentiel de la LLP en anglais, légalisé, ainsi que sa traduction jurée et légalisée en français;
- une déclaration d'existence de la société en anglais, légalisé, ainsi que sa traduction jurée et légalisée en français.